INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance spéciale du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine à **10:00** h, ce mardi le sixième jour du mois de juin deux mille vingt-trois, à laquelle sont présents Messieurs, Madame

-Normand Dyotte, Maire- Ville de Candiac

-Frédéric Galantai, Maire - Ville de La Prairie

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

-Jean-Claude Boyer, Marie - Ville de Saint-Constant

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Christian Ouellette, Maire de la Ville de Delson.

23-06-50 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté et résumé comme suit:

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 2 mai 2023.
3.- Approbation des comptes à payer.
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 26 mai 2023.
5.- Mandat pour la mise à jour du schéma d`écoulement des 5 villes.
6.- Mandat pour l'inspection général du pont privé de la Régie.
7.- Autorisation pour entreprendre l'embauche d'un chargé de projet.
8.- Présentation du rapport d'Aquatech du mois d'avril 2023.
9.- Varia
10- Question du public
11.- Levée de l'assemblée.

23-06-51 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 2 MAI 2023.

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé par M. Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2023.

23-06-52 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 307,181.14 $ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 714,326.44 $ pour un montant total de 1,021,507.58 $.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

23-06-53 CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 26 mai 2023, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

23-06-54 MANDAT POUR LA MISE A JOUR DU SCHÉMA D'ÉCOULEMENT DES RÉSEAUX SANITAIRES DES 5 VILLES MEMBRES DE LA RÉGIE.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que le MELCC a demandé lors de la rencontre du 1 février 2023 au #2: *Produire un schéma d'écoulement global actualisé (plan d'ensemble) de tout le réseau (RAEBL+5 Villes).*

CONSIDRANT QUE l'entreprise JFSA a une bonne connaissance du territoire des 5 villes membres de la Régie.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme JFSA Québec inc.. pour produire un schéma d'écoulement actualisé des réseaux sanitaires des 5 villes membres selon les directives du MELCC et ce pour un montant de $ 17,200.00 plus taxes, le tout selon l'offre de services datée du 24 mai 2023, et ce avec la condition de respecter de l'échéancier présenté.

QUE chacune des villes membres collaborent à fournir l'information requise dans les meilleurs délais.

23-06-55 MANDAT POUR L'INSPECTION GÉNÉRAL PRÉVENTIVE DU PONT PRIVÉ DE LA RÉGIE CONSIDÉRANT LES CHARGES IMPORTANTES QUE COMMANDERAIT UN AGRANSDISSEMENT DE LA STATION.

Considérant le pont privé de la Régie a été mis en service en mai 1985 et que l'ouvrage requière maintenant une inspection de chacune de ses composantes afin de valider son intégrité et de décelé de manière préventives toutes problématiques .

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate l'entreprise Norda Stelo pour l'inspection général du pont privé de la Régie et ce pour un montant de $ 16,550.00 plus taxes, selon l'offre de services datée du 25 avril 2023.

23-06-56 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉMARCHES POUR L'EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJET POUR AUGMENTER LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.

CONSIDÉRANT l'ampleur des eaux parasitaires qui se dirigent vers l'usine de la RAEBL;

Formules Municipales No 5514-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que la RAEBL doit procéder rapidement à un plan de gestion des débordements commun avec mesures de débits dans chacune des villes de la RAEBL;

CONSIDÉRANT l'accroissement de la population projetée à court et moyen terme par les Villes desservies par la RAEBL;

CONSIDÉRANT que les installations actuelles de la RAEBL ne permettront pas d'offrir les capacités de traitement des eaux usées nécessaires à l'augmentation de la population projetée des villes desservies par la RAEBL;

CONSIDÉRANT un objectif pour la mise en œuvre des capacités de traitement, possiblement pour l'horizon 2027-2028;

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé par M. Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE la RAEBL procède, dès maintenant, à l'embauche d'un chargé de projet dont le mandat portera sur l'augmentation de la capacité à traiter les eaux usées, soit par un agrandissement ou modification des installations, ou l'implantation d'une nouvelle station.

23-06-57 RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS D'AVRIL 2023

La firme Aquatech donne communication du rapport d'exploitation d' avril 2023 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

23-06-58 QUESTION DU PUBLIC.

M. Michel Vachon pose divers questions sur certains points inscrit à l'ordre du jour.

23-06-59 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Frédéric Galantai, et résolu unanimement:

QUE la présente séance spéciale du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Christian Ouellette, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier

Formules Municipales No 5514-A-PS (FLA 781)